

REGLEMENT

de la course de lits du 14 avril 2019



Article 1 - Organisation

Une course de lits est organisée le 14 avril 2019 à Ennery par **Les Amis de Fayako**.

Il s'agit d'une course solidaire : 100 % de l'argent issu de cette course servira à aider les populations d'un village au Sénégal, Féfir.

Article 2 - Le parcours

Le parcours est une boucle sur la route d'environ 450 m, sur le plateau à Ennery.

Article 3 - Inscriptions

L'inscription à la course de lits entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

- Les inscriptions sont possibles directement auprès des organisateurs avant la date de l'événement ou le jour de la course à partir de 14h30, rue Charpentier d'Ennery, 95300 ENNERY.

L'inscription est de 50 euros par équipe (avant le 6 avril) et de 65 euros après cette date.

- Une équipe doit être composée de 4 ou 5 personnes (au minimum 1 « dormeur », les autres membres sont des « pousseurs » ou des « tireurs »).

- Les participants doivent être âgés de 12 ans ou plus. Si l'équipe comporte au moins un membre de moins de 16 ans, un adulte doit obligatoirement faire partie de cette équipe.

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

- En cas de défection d'un des membres de l'équipe, il est possible de remplacer un équipier.

Article 4 - Définition du lit

On appelle lit tout engin roulant dans lequel il est possible de dormir allongé.

- Un matelas doit faire partie intégrante du lit.

- Les mécanismes de propulsion et de traction ne sont pas autorisés. Seuls les corps des pousseurs et des tireurs sont mis à contribution pour déplacer le lit.

- Le lit doit posséder au minimum 4 roues, qui doivent toucher le sol. Les roues peuvent être de toutes tailles et les roues pivotantes sont conseillées.

- Les lits doivent être décorés. Les participants sont invités à se déguiser selon la thématique de leur lit. Soyez créatifs !

- Les organisateurs se réservent le droit de retirer à tout moment un lit présentant un danger quelconque pour la sécurité de l'équipe ou celle des autres. Aucune partie portant atteinte à la morale ne sera tolérée.

- Les lits qui ne seront pas construits selon les règles pourront être modifiés sur place pour se conformer à ces dernières avant le début de l'épreuve (pensez à vous munir de vos outils).

Tout manquement au règlement pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

Article 5 - Défilé des lits

Les lits décorés doivent arriver au plus tard pour 14h45.

Les organisateurs attribuent les numéros de lits.

Un défilé des équipes au complet avec le lit est prévu avant la course.

Article 6 - Déroulement de la course

La course se déroule sous le système de poules avec tirages au sort. (Le nombre de lits par poule dépendra du nombre d'équipes participantes.)

Le départ est donné, dormeur sur le lit, roues avant sur la ligne de départ.

Le lit doit être poussé ou tiré et le dormeur ne doit pas mettre un pied à terre.

Pour qu'une équipe soit arrivée, il faut que tous les membres de l'équipe ainsi que le lit aient entièrement franchi la ligne d'arrivée.

Les rôles (dormeurs/pousseurs/tireurs) peuvent être inter-changés entre deux courses.

Tout au long de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier ou pénaliser une équipe et de modifier le déroulement de l'épreuve.

[Article 7 - Remise des prix](#)

La remise des prix aura lieu sur place après la course.

Le public votera pour son lit préféré, un prix spécial sera attribué.

[Article 8 - Sécurité](#)

Les organisateurs conseillent vivement aux concurrents de porter un casque de protection.

Le parcours sera bloqué aux automobilistes, sauf les riverains. Des bénévoles en gilets jaunes assureront la circulation de ces derniers.

[Article 9 - Annulation](#)

En cas d'annulation pour mauvais temps, un report ou un remboursement vous sera proposé.

[Article 10 - Droit à l'image](#)

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la course.

[Article 11 - Responsabilité](#)

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF. L'association Les Amis de Fayako décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, vols ou dégradations quelconques qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.